

29 sep 2011 -10:08

Rapport d'activités 2010 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Bruxelles, le 23 septembre 2011 –L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie son rapport d'activités 2010. Ce dernier met en avant trois axes majeurs qui ont rythmé la vie de l'Institut et de ses collaborateurs(trices) en 2010, et dresse un constat accablant des discriminations et inégalités de traitement fondées sur le sexe.

Bruxelles, le 23 septembre 2011 –L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie son rapport d'activités 2010. Ce dernier met en avant trois axes majeurs qui ont rythmé la vie de l'Institut et de ses collaborateurs(trices) en 2010, et dresse un constat accablant des discriminations et inégalités de traitement fondées sur le sexe.

Intensification de la lutte contre les discriminationsUn service de première ligne a été mis en place afin de mieux répondre aux demandes d'information et aux plaintes. « *Cette nouvelle organisation de nos services n'est peut-être pas flagrante d'un point de vue extérieur, et pourtant, le citoyen, au cœur de nos préoccupations, sera le premier à bénéficier de ces améliorations* » explique Michel Pasteel, Directeur de l'Institut. **Sensibilisation**L'Institut a mené une grande campagne de sensibilisation en 2010 pour attirer l'attention sur quatre discriminations phares relevées majoritairement à l'Institut : les discriminations grossesse-maternité, sexistes, en matière de violence et sur l'écart salarial. Une campagne principalement axée sur la citoyenne, cible privilégiée de ce type de discriminations, mais qui permet aussi d'impliquer les hommes dans la prise de conscience. La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, une fierté, un devoir à honorer« *L'Institut s'est considérablement investi dans la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, dans le but de consolider et améliorer les politiques européennes en matière d'égalité des sexes. Et nous sommes particulièrement fiers et satisfaits des résultats obtenus* » déclare Michel Pasteel.

Trois événements sont particulièrement à retenir : la conférence sur l'écart salarial, la réunion informelle des ministres de l'Égalité des chances et le Sommet des femmes ministres de l'UE pour lutter contre les violences faites aux femmes. **Gestion des plaintes**En 2010, l'Institut a reçu, via 0800 12 800 (numéro vert), 448 appels téléphoniques. Au total, l'Institut a enregistré 221 notifications, dont 91 demandes d'informations et 130 plaintes. L'Institut constate une forte augmentation des demandes d'information, de l'ordre de 51%. L'Institut remarque qu'en confrontant ce chiffre (130 plaintes) aux statistiques reprises dans ses différentes études, les plaintes reçues à l'Institut ne représentent que le haut de l'iceberg. En effet, de nombreuses victimes ne déposent pas plaintes. Le nombre accru de demandes d'informations semblent également aller en ce sens. L'Institut a enregistré 40 plaintes d'hommes contre 70 plaintes de femmes.(1) Cette différence correspond à la réalité que constate régulièrement l'Institut dans ses recherches : les femmes sont plus fréquemment victimes de discrimination fondée sur le sexe que les hommes. Comme chaque année, l'Institut observe que les femmes sont plus fréquemment discriminées dans le domaine du travail et de l'enseignement et la formation, tandis que les discriminations sur base de sexe touchent plutôt les hommes dans le domaine des biens et services. **Trois motifs de discriminations pointés du doigt**Dans le domaine de l'emploi, on constate une augmentation du nombre de demandes d'information et de plaintes, de l'ordre de 12%. Et les demandes d'information et plaintes concernant tout particulièrement la grossesse ont également progressé, celles-ci représentent presque la moitié des plaintes dans le domaine du travail (42%).On dénombre 7 fois plus de plaintes dans le domaine de la « transsexualité » depuis 2005. De même, le sexisme, bien qu'un motif souvent jugé par la société comme moins important en termes de discrimination, est de plus en plus souvent décrié, l'Institut ayant observé une augmentation de 52% de ses plaintes dans ce domaine.

« *En somme, sur les trois motifs sur lesquels l'Institut a concentré ses efforts, au moyen de recherches, de publications et campagnes - à savoir la grossesse, le sexisme et la transsexualité - les plaintes ont*

augmenté. Ces résultats sont encourageants et nos efforts bénéfiques», constate Michel Pasteel.

Avis et recommandations En 2010, l'Institut a rendu deux avis concernant le cadre juridique relatif à la réservation d'un numéro unique européen pour les services d'information et d'assistance aux femmes victimes de violence de genre et un second sur la législation maternité. L'Institut a également émis trois recommandations. Le premier fait suite à son « Rapport annuel sur l'écart salarial en Belgique ». La seconde est relative aux conclusions de sa publication « Grossesse au travail : le vécu et les obstacles rencontrés par les travailleuses en Belgique ». Enfin la dernière fait écho aux constats relevés suite à la recherche « Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle ». **Violence entre partenaires** L'Institut accompagne, coordonne et évalue le plan d'action national en matière de lutte contre la violence entre partenaires élargi aux mariages forcés, les violences liées à l'honneur et les mutilations génitales. En 2010, un projet de quatrième PAN 2010-2014 a été élaboré sur base d'une concertation menée entre les différents ministres fédéraux, communautaires et régionaux impliqués dans la problématique et fut approuvé le 23 novembre 2010 lors d'une Conférence interministérielle « Intégration dans la société ».

L'Institut en quelques chiffres

En 2010, l'Institut employait 39 agents dont 79% sont des femmes. L'âge moyen du personnel est de 33,65 ans. Le site de l'Institut a comptabilisé 145.652 visites en 2010 soit une augmentation de près de 60% par rapport à 2009.

Dans le cadre d'une grande campagne de sensibilisation lancée en 2010, 60.000 affiches ont été distribuées via les réseaux de partenaires de l'Institut, 600 ont été affichées dans les trams, bus et métros de cinq grandes villes du pays (Bruxelles, Liège, Charleroi, Anvers et Gand), et 600 autres ont été apposées dans toutes les gares belges.

Contact: Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec: Elodie Debrumetz (Responsable communication)
E-mail: elodie.debrumetz@iefh.belgique.be Tél : 02/233 49 47 GSM : 04 97 23 67 67
Pour commander le rapport d'activités 2010: Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blérot 11070 Bruxelles Tél : 02/233 42 65 Fax: 02/233 40 32 E-mail: egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
Site web: <http://igvm-iefh.belgium.be> (1) Les 20 plaintes restantes émanent d'organismes, d'entreprises, etc.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be